

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 267-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1206

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 509/2015 du 29 avril 2015
Direction: Direction des finances
Classification: –



Personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Berne sans y être domiciliées : incidences sur les finances cantonales et sur l'économie bernoise

L'économie bernoise est aussi solide que diversifiée. En comparaison intercantonale, le taux de chômage de notre canton (2,4 % en octobre 2014) est bas, structurellement inférieur à la moyenne nationale (3,1 % en octobre 2014). Les finances cantonales sont saines. La qualité de vie de notre population est enviable. Les dernières statistiques disponibles montrent que le PIB par habitant du canton de Berne (68 457 CHF) se situe au neuvième rang (sur 26), classement fort honorable qui témoigne de l'importance de la richesse économique produite chez nous. Pour la même période de référence, les statistiques du Département fédéral des finances nous indiquent hélas que notre canton n'occupe que le vingt-deuxième rang (22 842 CHF contre 30 727 CHF) pour le potentiel de ressources pris en considération dans le cadre de la péréquation financière fédérale. Cette situation est principalement imputable à un déséquilibre probablement structurel entre les emplois offerts par notre canton et le lieu de résidence de ceux qui les exercent. En d'autres termes, il y a davantage de personnes exerçant une activité rémunérée dans le canton de Berne tout en étant domiciliées à l'extérieur de notre canton que de personnes habitant dans notre canton tout en travaillant en dehors de ses frontières. Cette réalité s'explique en partie par la présence de l'administration fédérale dans le canton de Berne. Cette présence hautement bénéfique est à l'origine de très nombreux emplois dans notre canton. Plusieurs de ces derniers sont toutefois occupés par des personnes habitant à l'extérieur de notre canton. Ce

phénomène semble malheureusement obéir à une évolution grandissante et irréversible, notamment en raison de la mobilité géographique croissante de la population active.

D'autres facteurs – tels que la fiscalité – peuvent aussi rendre compte du déséquilibre entre les emplois offerts par notre canton et le lieu de résidence de ceux qui les exercent.

Cette situation présente sans doute quelques avantages au niveau de l'aménagement du territoire mais ne va pas sans inconvénients, particulièrement au niveau des recettes fiscales.

Nous sommes aussi conscients que les autorités politiques de notre canton ne disposent pas de grandes marges de manœuvre pour réduire ces inconvénients et accroître l'attractivité de notre canton pour celles et ceux qui y travaillent sans y être domiciliés.

Relativement à la problématique évoquée, le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants :

1. Des statistiques sur le lieu de résidence des personnes exerçant une activité lucrative dans notre canton existent-elles ?
2. Si oui, combien de personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Berne habitent-elles hors de nos frontières et quelle est leur provenance (pays étrangers et autres cantons de notre pays) ?
3. Des statistiques sur le nombre de personnes résidant (avec un domicile civil et fiscal) dans le canton de Berne mais travaillant à l'extérieur de notre canton existent-elles ?
4. Si oui, combien sont-elles et où travaillent-elles (selon les cantons et, dans de rares cas, dans des pays étrangers) ?
5. Si les statistiques requises existent, comment la situation a-t-elle évolué au cours des dix dernières années ?
6. Quelle est l'incidence des phénomènes décrits dans l'introduction sur les finances cantonales (situation actuelle et évolution au cours des dernières années) ?
7. Quel est l'incidence des phénomènes décrits dans l'introduction sur l'économie de notre canton ?
8. Le Conseil-exécutif envisage-il de proposer des mesures pour accroître l'attractivité de notre canton en tant que lieu de résidence ?

Réponse du Conseil-exécutif

La dernière intervention parlementaire déposée sur la problématique des pendulaires venant travailler dans le canton de Berne est l'[interpellation 315-2013¹](http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaeft.gid-5da4145d4a7f4ae4bdabaa5db0f25570.html) (Les Verts, Berne) du 20.11.2013 intitulée « Pendulaires : manque à gagner sur les recettes fiscales ? ». Dans ses réponses qui

¹ <http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaeft.gid-5da4145d4a7f4ae4bdabaa5db0f25570.html>

suivent, le Conseil-exécutif renvoie donc parfois à la réponse qu'il avait faite à cette interpellation.

Question 1

Oui, l'Office fédéral de la statistique (OFS) observe la mobilité pendulaire et publie le résultat de ses observations. Son site Internet indique actuellement les flux pendulaires observés en 2012². Les résultats complets sont présentés dans la publication intitulée « La pendularité en Suisse en 2012 »³. Le premier numéro de cette publication date de l'année précédente⁴ (« Pendularité en Suisse en 2011 »).

Question 2

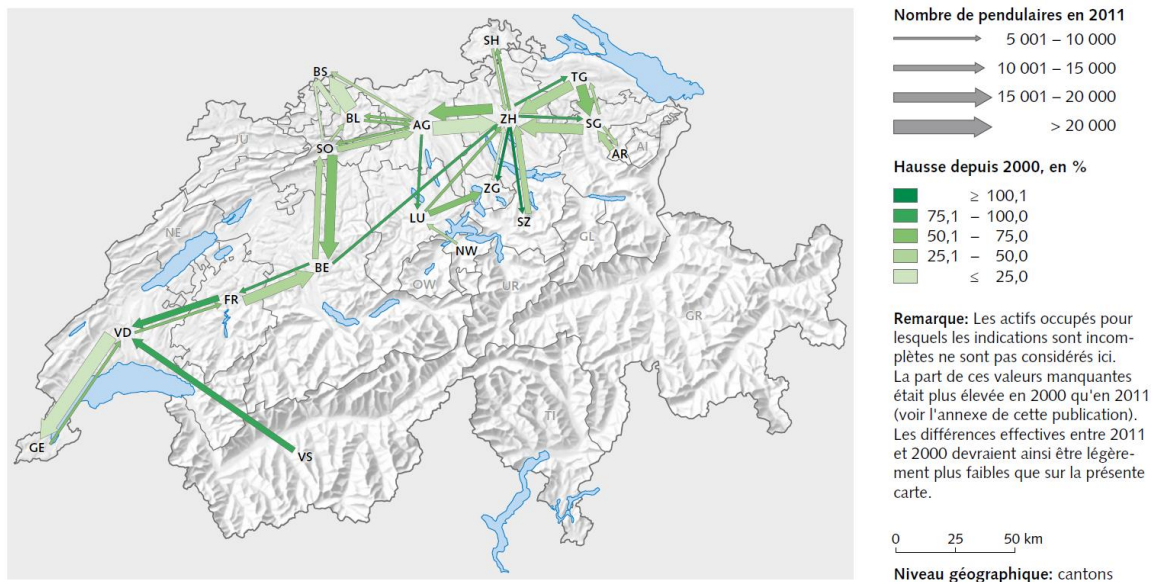
Il y a 63 104 personnes travaillant dans le canton de Berne qui vivent dans un autre canton. Inversement, il y a (seulement) 44 191 personnes vivant dans le canton de Berne qui travaillent dans un autre canton.

L'OFS a présenté les principaux flux pendulaires entre les cantons dans sa publication sur la pendularité en Suisse en 2011. Le graphique ci-dessous montre de quels cantons viennent les pendulaires qui travaillent dans le canton de Berne et dans quels cantons vont travailler les pendulaires bernois.

- La plupart des pendulaires qui viennent travailler dans le canton de Berne vivent dans les cantons voisins que sont Soleure et Fribourg.
- La plupart des pendulaires bernois travaillent dans le canton de Soleure. Ceux qui travaillent dans les cantons de Fribourg ou de Zurich sont nettement moins nombreux.

Principaux flux de pendulaires entre les cantons, en 2011

G 11



Source: OFS – relevé structurel, recensement de la population

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2013

² <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11/04/blank/04.html>

³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.178466.pdf>

⁴ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5288>

Question 3

Oui, les statistiques de l'OFS évoquées ci-avant indiquent aussi le nombre de personnes domiciliées dans le canton de Berne et travaillant dans un autre canton.

Question 4

Il y a 44 191 personnes domiciliées dans le canton de Berne qui travaillent dans un autre canton, la plupart dans celui de Soleure (cf. réponse à la question 2).

Question 5

Les statistiques disponibles couvrent la période 2010 à 2013⁵ :

	Pendulaires entrants	Pendulaires sortants	Solde en valeur absolue	Solde relatif en pourcentage des pendulaires domiciliés dans le canton de Berne
2010	61 838	43 641	18 197	4,0
2011	61 314	42 126	19 188	4,2
2012	63 104	44 191	18 913	4,1
2013	65 799	45 398	20 401	4,4

Question 6

Le canton de Berne a un solde relatif positif de pendulaires d'environ 4 pour cent. C'est une situation défavorable pour les rentrées fiscales : le revenu du travail, ainsi que les autres revenus et la fortune, des personnes domiciliées dans un autre canton ne sont pas imposables dans le canton de Berne. L'impôt qui les frappe ne rentre donc pas dans les caisses du canton de Berne. D'un point de vue fiscal, il serait souhaitable que les actuels pendulaires entrants viennent s'installer dans le canton de Berne, car cela augmenterait le potentiel de ressources et les rentrées fiscales du canton. Mais ce qui importe avant tout, c'est d'éviter que les actuels pendulaires sortants aillent s'installer ailleurs, car cela réduirait le potentiel de ressources et les rentrées fiscales du canton.

Il est impossible d'exposer l'évolution des années passées.

Question 7

Etant donné que la population active est très mobile, une entreprise bernoise ne se soucie pas du canton où habitent ses employés. Mais lorsque des emplois bernois sont occupés par des personnes qui ne vivent pas dans le canton de Berne, le canton et les communes de situation des employeurs manquent de ressources pour financer leurs fonctions de centre. Cela est dû au fait qu'en Suisse, comme à l'étranger en général, l'imposition se fait au lieu de domicile.

⁵ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11/04/blank/04.Document.166649.xls>

Question 8

Le graphique ci-avant montre que la plupart des pendulaires entrant dans le canton de Berne vivent dans le canton de Soleure ou de Fribourg. Comme l'impôt soleurois est légèrement supérieur à l'impôt bernois, ce n'est dans leur cas pas pour des raisons fiscales qu'ils font la navette.

C'est un peu différent pour les Fribourgeois qui travaillent dans le canton de Berne, car l'impôt est plus faible dans le canton de Fribourg. Cependant, ce n'est certainement pas l'unique raison présidant au choix de leur domicile. Si le canton de Berne veut devenir un canton d'habitation plus intéressant à leurs yeux, il y a sans doute d'autres facteurs à prendre en compte. L'offre de zones résidentielles agréables à des conditions favorables est certainement un critère plus important.

La stratégie économique 2025⁶ élaborée par le Conseil-exécutif définit l'orientation stratégique du canton de Berne à moyen terme. Elle présente des axes de renforcement de l'attrait du canton de Berne en tant que canton d'habitation.

Au Grand Conseil

⁶ http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/wirtschaft/wirtschaftspolitik/beco-wirtschaftspolitik-ws.assetref/dam/documents/VOL/BECO/fr/Wirtschaft/Wirtschaftspolitik/Wirtschaftsstrategie/beco-wirtschaft-ws-2025-bericht_FR.pdf